



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
3 mars 2021
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe intergouvernemental d'experts
du financement du développement
Quatrième session
Genève, 25-27 janvier 2021

**Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts
du financement du développement sur sa quatrième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 25 au 27 janvier 2021



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I Résumé du Président	3
A. Séance plénière d'ouverture.....	3
B. Le règlement des problèmes systémiques : renforcer la cohérence et la concordance des politiques multilatérales en matière de financement, d'investissement, de commerce et de développement	5
II. Questions d'organisation.....	13
A. Élection du Bureau	13
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	14
C. Ordre du jour provisoire de la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.....	14
D. Adoption du rapport de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.....	14
 Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.....	15
II. Participation	17

Introduction

Le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a tenu sa quatrième session au Palais des Nations, à Genève, du 25 au 27 janvier 2021. Certains participants étaient présents physiquement et d'autres y ont assisté à distance.

I. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

1. Dans ses observations liminaires, le Président de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a relevé le caractère opportun du thème de la session. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), urgence sanitaire doublée d'une grave crise financière et économique, touchait les pays développés comme les pays en développement de manière inédite. Cette triple crise montrait que la gouvernance économique mondiale était caractérisée par de profondes inégalités structurelles, qui mettaient au jour les vulnérabilités critiques des pays en développement. Depuis longtemps, la CNUCED, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale mettaient en garde contre l'accroissement du poids de la dette des pays, manifestation des problèmes interdépendants et systémiques que posait l'hypermondialisation. Les pays en développement avaient des difficultés à accéder à des capitaux étrangers à des conditions favorables, tandis que des politiques internationales prônant l'austérité budgétaire et la croissance des exportations selon une logique du « chacun pour soi » les empêchaient d'accumuler des devises et de mobiliser leurs ressources nationales en faveur de la transformation structurelle de leur économie. En outre, leurs recettes fiscales étaient limitées, de même que leur capacité à empêcher la sortie illicite de capitaux. Ces problèmes plus généraux étaient au cœur du débat sur le traitement des répercussions de la pandémie. La riposte immédiate à la pandémie avait pris le pas, parallèlement au souci d'éviter des défauts souverains en série, tout en restant attentif à ce que les mesures adoptées face à la crise soient reliées aux réformes structurelles nécessaires. La mise en place d'un cadre multilatéral plus solide, plus cohérent et plus homogène face à ces difficultés était essentielle si l'on voulait un avenir de paix constructive plutôt que de conflit et de fragmentation.

2. Le Président du Conseil du commerce et du développement a déclaré qu'un grand nombre des problèmes systémiques de l'économie mondiale avaient été au cœur des débats récemment tenus dans le cadre de l'Initiative pour le financement du développement dans le contexte de la COVID-19 et au-delà, que le Canada, la Jamaïque et l'ONU avaient lancée conjointement. Depuis de nombreuses années, la CNUCED analysait en détail l'incidence des faiblesses systémiques et structurelles de la gouvernance financière mondiale sur les pays en développement. La profonde crise économique que traversait le monde perdurerait longtemps après la fin de la pandémie dans la plupart des pays en développement, dont les ressources étaient insuffisantes pour permettre une reprise rapide. Ainsi, nombre de ces pays avaient vu leur endettement extérieur déjà préoccupant se transformer en une crise de la dette insoutenable pendant la pandémie. Si la communauté internationale ne redoublait pas d'efforts pour alléger davantage la dette des pays les plus durement touchés et y injecter des liquidités de manière inconditionnelle et plus systématique, il fallait s'attendre à des défauts souverains en série dans le monde en développement. L'Initiative de suspension du service de la dette du G20, qui se poursuivait, avait montré à quel point il pouvait être difficile d'amener les créanciers bilatéraux, privés et multilatéraux à la table des négociations pour trouver des solutions équitables. L'architecture de la dette était déséquilibrée en faveur des créanciers et devait être réformée sans attendre. Les fonds d'urgence accordés à des conditions favorables aux pays les plus pauvres avaient eu un coût et s'étaient accompagnés de conditionnalités par politique imposée, telles qu'une stricte austérité budgétaire, qui risquait de faire tomber de nombreux pays dans un piège de la dette et de les y enfermer pour longtemps. C'est pourquoi des réformes plus profondes et plus structurelles du système monétaire et financier international étaient nécessaires. Parmi les autres questions importantes que le secrétariat avait abordées dans sa note d'information, on pouvait citer la poursuite des réformes de la fiscalité internationale, la lutte contre la sortie illicite de capitaux

des pays en développement, l'élaboration de politiques commerciales et de politiques d'investissement plus cohérentes et plus axées sur le développement, ainsi que la facilitation du transfert de technologie vers les pays en développement. Pour combler le déficit de développement et de financement et renforcer l'engagement pris de réaliser dans les délais le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il serait essentiel de trouver des solutions à ces problèmes interdépendants et systémiques, de mettre en œuvre des réformes cohérentes et systématiques dans tous les domaines, et d'amplifier la voix des pays en développement dans des instances comme la CNUCED.

3. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a souligné que les questions systémiques devaient être prises en compte dans la mise en œuvre des stratégies de relèvement, en particulier dans les débats sur la façon dont les pays pouvaient se remettre sur la voie du développement après la pandémie de COVID-19. Il était clairement dit dans le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement que le développement durable était influencé par des facteurs à la fois économiques, sociaux et environnementaux. Plusieurs problèmes interdépendants et systémiques, tels que l'instabilité financière mondiale et la forte instabilité des prix des produits de base, la concentration du pouvoir économique et la croissance par l'endettement, étaient déjà manifestes avant la pandémie. En septembre 2020, l'encours de la dette mondiale s'élevait à 275 000 milliards de dollars, un record. La pandémie de COVID-19 avait rendu plus évidente encore l'interdépendance des pays du monde et accentué les déséquilibres et l'inadéquation du système multilatéral dans les domaines de la finance, de l'investissement, du commerce, du développement et de l'environnement. Les pays développés avaient essentiellement eu recours à des interventions monétaires et fiscales massives. Dans les pays en développement, l'interruption d'une activité économique souvent en grande partie informelle avait fait chuter massivement les revenus de millions de personnes. Les banques centrales des pays en développement ne pouvaient pas prêter autant que celles des pays développés sans risquer une dépréciation massive de la monnaie nationale et une déstabilisation macroéconomique de grande ampleur. Compte tenu de l'insuffisance de leurs réserves de change, beaucoup de pays en développement demeuraient tributaires d'apports de liquidités internationales en devises fortes. La pandémie avait mis en évidence les dysfonctionnements du système monétaire et financier international, qui ne permettait pas aux pays en développement d'obtenir des liquidités internationales sans condition, suscitant des débats sur un recours plus étendu aux droits de tirage spéciaux. La contraction du commerce mondial avait aussi compromis grandement l'accès des pays en développement aux recettes en devises étrangères. Le fléchissement de la demande globale à l'échelle mondiale et la spéculation financière sur les prix avaient des répercussions particulièrement néfastes sur les pays en développement tributaires des produits de base. Quant au tourisme international, source majeure de devises et secteur d'emploi clef pour de nombreux pays en développement, en particulier pour les petits États insulaires en développement, il s'était pratiquement effondré. Selon les prévisions, le montant des envois de fonds allait reculer de 20 % et les flux d'investissement étranger direct à destination des pays en développement allaient perdre jusqu'à 40 % de leur volume en 2020. Alors que l'encours de la dette des pays en développement était plus élevé que jamais, le montant colossal des échéances de remboursement de cette dette, conjugué aux dépenses de santé à consentir, faisait peser une pression énorme sur les budgets publics nationaux. La pandémie offrait toutefois la possibilité de progresser dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba en stimulant la transformation institutionnelle, en améliorant la coordination et la cohérence des politiques, en remédiant aux lacunes réglementaires et en recadrant les incitations qui freinaient la progression du financement du développement, l'objectif étant d'avancer sur la voie du développement durable pour mener à bien le Programme 2030. Ainsi qu'il était clairement dit dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, il s'agissait aussi d'élargir la participation des pays en développement et de leur donner davantage voix au chapitre dans la prise de décisions et la définition de normes économiques internationales, ainsi que dans la gouvernance et la réglementation des questions systémiques, en donnant un nouveau souffle au multilatéralisme.

B. Le règlement des problèmes systémiques : renforcer la cohérence et la concordance des politiques multilatérales en matière de financement, d'investissement, de commerce et de développement

(Point 3 de l'ordre du jour)

4. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, les débats du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement ont été ouverts par les déclarations des intervenants de haut niveau, qui ont été suivies par les discours liminaires des délégations. Le Groupe intergouvernemental d'experts a ensuite organisé cinq réunions-débats.

Séance plénière d'ouverture

5. Les intervenants de haut niveau ci-après ont fait des déclarations liminaires par visioconférence : le Premier Ministre du Pakistan, la Première Ministre de la Barbade et le Vice-Président de l'État plurinational de Bolivie.

6. Le Premier Ministre du Pakistan a déclaré que la pandémie de COVID-19 avait frappé les pays les plus pauvres le plus durement, leur capacité de réaction ayant été fortement limitée par la faiblesse de leur marge d'action budgétaire. Rappelant aux participants qu'il avait demandé en avril 2020 que des mesures d'allègement de la dette soient prises pour aider les pays à lutter contre la pandémie, il a présenté un programme en cinq points pour examen par les États membres. La mesure la plus urgente consistait à mettre en place un plan destiné à garantir à tous un accès équitable à des vaccins à un prix abordable. En outre, davantage devait être fait pour alléger sensiblement la dette des pays dont l'endettement était élevé ou insoutenable. Il fallait envisager d'émettre des droits de tirage spéciaux à hauteur de 500 milliards de dollars pour remédier aux problèmes de liquidités, et redoubler d'efforts pour lutter contre la sortie illicite de capitaux des pays en développement et atteindre aussi tôt que possible l'objectif d'une mobilisation annuelle de 100 milliards de dollars, par les acteurs publics et privés des pays développés, en faveur de l'action climatique des pays en développement.

7. La Première Ministre de la Barbade a mis en garde contre les dangers de l'inaction de la communauté internationale face à la crise en cours et souligné certains problèmes systémiques sous-jacents, comme le creusement des inégalités et l'accroissement de l'endettement extérieur. Parce qu'elle accentuerait la marginalisation économique déjà grave des pays en développement vulnérables, une telle inaction n'était pas une option s'il fallait reconstruire en mieux et prendre au sérieux la réalisation des objectifs de développement durable. La Première Ministre a souligné la nécessité, pour les petits États insulaires en développement et les pays en développement à faible revenu et à revenu intermédiaire, que les contrats de prêt prévoient des clauses relatives aux catastrophes naturelles et aux pandémies. Elle a aussi appelé à la promotion d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel, entre autres mesures.

8. Le Vice-Président de l'État plurinational de Bolivie a souligné qu'il fallait recentrer l'attention sur l'ambition première des objectifs de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir la promotion systématique de la transformation structurelle des pays en développement. Actuellement, l'augmentation des inégalités de revenu, l'endettement rapide et souvent insoutenable, ainsi que le caractère inéquitable des régimes mondiaux en matière fiscale et commerciale, compromettaient le progrès des pays en développement sur la voie d'un développement inclusif et durable. Ces tendances devaient être enrayerées et inversées. Pour ce faire, il importait notamment de démocratiser l'actuelle architecture financière internationale et d'amplifier la voix des pays en développement dans les négociations et la prise de décisions au niveau multilatéral.

9. Le Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED a présenté la note d'information que le secrétariat avait établie pour la session et souligné que nombre des problèmes systémiques auxquels les pays en développement se heurtaient dans la lutte contre la pandémie n'étaient pas nouveaux. Rappelant l'objectif de la création de la CNUCED en 1964, à savoir renforcer la participation des pays en développement au débat sur l'interdépendance entre les stratégies de développement nationales et la gouvernance économique mondiale, il a souligné que les enjeux systémiques

de longue date, tels que la lutte contre les capitaux apatrides, la concentration incontrôlée des marchés, le creusement des inégalités de revenu et de richesse, ainsi que la succession de périodes d'instabilité financière au niveau mondial, s'accompagnaient désormais de nouveaux enjeux liés aux récentes avancées technologiques et aux changements climatiques. Les enjeux de longue date devaient être traités parallèlement aux nouveaux enjeux pour renforcer le rôle initial de la CNUCED, qui consistait à promouvoir les impératifs de développement dans le contexte d'une économie mondialisée. La santé et l'environnement étaient des biens publics fondamentaux. Pour combattre à la fois la pandémie de COVID-19 et la crise climatique, il fallait mettre au point des solutions publiques et mondiales, qui soient fondées sur les nouvelles technologies.

10. Les représentants des pays ci-après ont ensuite fait des déclarations liminaires : Afghanistan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Guatemala (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Fédération de Russie, Nigéria, Inde et Kenya. Le représentant de l'Organisation de la coopération islamique a également prononcé une déclaration liminaire.

11. Le représentant d'un groupe régional a déclaré que les problèmes systémiques et persistants de l'économie mondiale, qui avaient conduit à l'accroissement des inégalités, à l'augmentation de l'endettement public et privé et à l'insuffisance des investissements dans l'économie réelle, entravaient la capacité des pays développés comme des pays en développement à répondre à la pandémie de COVID-19. La pandémie avait frappé aveuglément le monde entier, mais il était clair que les pays vulnérables avaient payé le plus lourd tribut, et les déséquilibres et l'iniquité du système mondial, qui désavantageaient en particulier les pays à faible revenu et les petits États insulaires en développement, étaient apparus au grand jour. Le représentant a fait observer qu'en raison de la faiblesse de leur marge d'action budgétaire, les pays en développement n'avaient pas été en mesure de soutenir leur population de la même façon que les pays développés. Les représentants de certains groupes régionaux et d'une délégation ont déclaré que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable avaient été annihilés en l'espace de quelques jours et semaines, le financement du développement étant devenu un financement de subsistance.

12. Le représentant d'une délégation a déclaré que, pour apporter une réponse adéquate à la pandémie et assurer une reprise efficace, il fallait créer un cadre prévoyant l'accès de tous aux vaccins, de sorte que les pays en développement ne soient pas tirillés entre la lutte contre la pandémie et le service de leur dette. Les représentants d'un groupe régional et d'une délégation ont estimé qu'il fallait lancer une initiative mondiale d'allègement de la dette pour atténuer la vulnérabilité des pays à l'endettement de manière à accroître leur marge de manœuvre budgétaire et à stimuler leur croissance économique. Il s'agissait notamment d'instituer un moratoire sur le remboursement de la dette jusqu'à la fin de la pandémie, de restructurer les dettes souveraines dans le cadre d'accords inclusifs et multilatéraux, et de prendre des mesures d'annulation de dette. Le représentant d'un groupe régional, les représentants de plusieurs délégations et le Directeur ont ajouté qu'à long terme, la restructuration des dettes souveraines était nécessaire.

13. Les représentants d'un groupe régional et d'une délégation ont déclaré que les pays donateurs devaient renforcer leur engagement en faveur de l'aide publique au développement, source de financement essentielle pour les pays pauvres. Le représentant d'une autre délégation a dit que, si la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud pouvaient contribuer grandement au financement du développement, celles-ci ne pouvaient se substituer aux flux d'aide publique au développement en provenance des pays développés.

14. Les représentants de plusieurs délégations sont convenus que la capacité à percevoir des impôts sur les activités commerciales était essentielle à la mobilisation des ressources nationales et à la réalisation des objectifs de développement durable, et que la coopération mondiale dans la lutte contre la sortie illicite de capitaux des pays en développement nécessitait un cadre juridique solide, qui devait lui-même être le fruit d'une coopération mondiale. Le représentant d'une délégation a estimé que les mesures prises pour combattre la corruption devaient être renforcées. Le représentant d'une autre délégation a déclaré que, dans ce contexte, il fallait prendre au sérieux les appels en faveur de la création, sous les auspices de l'ONU, d'une autorité fiscale chargée de veiller à l'équité de la fiscalité.

15. Le représentant d'un groupe régional était d'avis que la communauté internationale devait promouvoir la coordination multilatérale, qui contribuait grandement à atténuer les répercussions des catastrophes naturelles, mais aussi améliorer et réformer la gouvernance économique mondiale, et renforcer la coordination multilatérale des politiques nationales pour stimuler les marchés intérieurs et extérieurs.

Les problèmes systémiques de l'économie mondiale : vue d'ensemble

16. Au cours de la réunion-débat, les quatre intervenants ont insisté sur la nécessité d'une réponse commune et mondiale à la pandémie de COVID-19 et aux problèmes systémiques sous-jacents. Ils ont mis en garde contre les risques d'un rééquilibrage prématuré des finances publiques, comme cela avait été le cas au lendemain de la crise financière mondiale de 2008/09, d'un accroissement des inégalités de richesse pendant la pandémie et d'un accès inégal aux vaccins, autant de facteurs susceptibles d'intensifier les répercussions sanitaires, économiques et sociales de la pandémie à l'échelle mondiale. Par conséquent, les intervenants ont souligné qu'une reprise efficace passait par une réponse adéquate à la pandémie, notamment par l'adoption de mesures budgétaires propres à favoriser les investissements dans les infrastructures publiques et privées, l'objectif étant de bâtir une économie plus durable et plus inclusive.

17. Un intervenant a insisté sur le fait que les technologies mises au point dans le domaine de la santé devaient être considérées comme des biens publics mondiaux et que les vaccins devaient être gratuits et accessibles à tous dans le monde entier. Un autre a fait observer que les pays développés détenaient la majeure partie des brevets et proposé la suspension des droits de propriété intellectuelle pour maximiser la production mondiale et faciliter l'accès universel aux vaccins et aux médicaments dans les pays en développement.

18. Tous les intervenants ont également formulé des recommandations sur les mesures à prendre pour remédier à la crise en cours, qui était simultanément économique et sociale. Les pays développés devaient coordonner leurs politiques tout en apportant un appui en liquidités aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire. Le Fonds monétaire international devait adapter ses recommandations en faveur de politiques budgétaires expansionnistes de manière à pouvoir les appliquer à ses programmes nationaux. En outre, l'émission de droits de tirage spéciaux était nécessaire pour aider les pays en développement à faire face à leurs problèmes de liquidité extérieure. Un participant à la réunion-débat s'est dit préoccupé par le niveau d'endettement des pays en développement. En réponse à cette observation, les intervenants ont suggéré que soient prises des mesures plus ambitieuses, telles que la prolongation de l'Initiative de suspension du service de la dette du G20 jusqu'en 2024 et l'allègement de la dette des pays qui étaient déjà surendettés avant la pandémie et consacraient davantage de ressources au service de leur dette qu'à la santé.

19. Un intervenant a souligné que la crise en cours était l'occasion de réfléchir à des solutions aux problèmes de fond que constituaient les inégalités de pouvoir et les déséquilibres structurels, et de trouver des moyens de promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable. Affirmant que la reprise devait être verte et durable, il a estimé que la CNUCED était l'instance la mieux placée pour susciter un accroissement massif des investissements publics et privés en faveur d'une transformation à grande échelle.

20. Le représentant d'une organisation de la société civile a demandé par quels moyens les investissements privés en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable pouvaient être encouragés. Un intervenant a répondu que les institutions financières multilatérales pouvaient contribuer à atténuer les risques associés à ces investissements. À titre d'exemple, ces institutions pouvaient définir des lignes directrices pour limiter les risques de projet et le Fonds monétaire international pouvait réduire les risques de change dans les pays qui n'émettaient pas de monnaies de réserve.

21. Le représentant d'une délégation s'est interrogé sur les modalités financières que les pays en développement pouvaient utiliser pour financer leur développement. Les intervenants ont souligné qu'une réforme fiscale aux niveaux international et national était essentielle à la mobilisation de ressources en faveur du financement du développement. Les paradis fiscaux avaient créé des inégalités qui ne cessaient de croître et que la crise de la COVID-19 avait mises en lumière et accentuées, les ultra-riches étant devenus plus riches tandis que les

pauvres étaient devenus plus pauvres. Une augmentation même légère de l'imposition des ultra-riches pouvait offrir une importante source de financement du développement. C'est pourquoi il était nécessaire de renforcer la coopération internationale. À cet égard, un intervenant a proposé la création d'une autorité fiscale mondiale sous les auspices de l'ONU.

22. Un intervenant a fait observer que la réunion-débat était l'occasion de rappeler le rôle central que jouait l'ONU comme tribune permettant aux pays en développement de faire entendre leur voix. Il a suggéré que le financement du système des Nations Unies soit repensé et que le budget de base de l'Organisation soit multiplié par dix.

23. La plupart des intervenants ont soulevé le problème de la volonté politique et de la force d'impulsion mondiale qui seules permettraient ces réformes ambitieuses. Un intervenant a déclaré que certaines initiatives récentes invitaient à l'optimisme, notamment l'appel du Secrétaire général de l'ONU à considérer les vaccins contre la COVID-19 comme un bien public mondial, les alliances régionales que des pays d'Afrique avaient nouées pour combattre collectivement la crise, l'initiative de partage des connaissances technologiques du Costa Rica, menée en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé, et la création par la Norvège, sous les auspices de l'ONU, d'un fonds multidonateurs pour la lutte contre la COVID-19.

L'incidence de la pandémie de COVID-19 et les réponses à la crise : dépasser le statu quo

24. Au cours de la réunion-débat, les trois intervenants ont abordé sous différents angles les questions de l'incidence de la pandémie de COVID-19, des réponses à la crise et des moyens de dépasser le statu quo. Tous ont souligné que la pandémie avait provoqué un profond choc économique, qui avait touché tous les pays en développement, quelle qu'ait été la situation macroéconomique de ces pays avant la crise.

25. Un intervenant a récapitulé les répercussions que la pandémie avait eues sur l'économie mondiale, soulignant que les mesures prises pour lutter contre la propagation du virus avaient entraîné l'effondrement de la consommation et de l'investissement, ainsi que l'arrêt de la production. Alors que la demande mondiale diminuait, les cours des produits de base avaient baissé, l'activité touristique avait été interrompue, les envois de fonds avaient reculé et les recettes étrangères des pays en développement avaient fortement chuté. Des sorties de capitaux sans précédent avaient provoqué une importante dépréciation des taux de change et une augmentation vertigineuse des coûts de l'emprunt souverain.

26. Un autre intervenant a souligné que les pays développés avaient pris des mesures de stabilisation conjoncturelle décisives, à savoir l'adoption de politiques monétaires et budgétaires expansionnistes, pour faire face à la crise. Les pays en développement, en revanche, n'avaient pas été en mesure de réagir de la même manière en raison de l'étroitesse de leur marge d'action. Les différences dans la capacité des pays à répondre à des chocs tels que la pandémie étaient l'un des principaux problèmes de l'actuelle architecture économique mondiale.

27. Certains intervenants ont souligné que l'assouplissement non coordonné, mais simultané des conditions monétaires par les banques centrales avait permis d'injecter des liquidités dans les systèmes financiers et de renforcer la confiance des marchés. Cette mesure avait permis d'enrayer les sorties de capitaux des pays en développement et de mieux aligner les cours des produits de base sur l'offre et la demande. Le risque souverain était pratiquement revenu à son niveau d'avant la crise de la COVID-19, mais les taux de change demeuraient volatils.

28. Un intervenant a recommandé que les pays en développement prennent des mesures de rééquilibrage des finances publiques dès la fin de la pandémie pour restaurer la confiance des marchés et pouvoir à nouveau attirer des investissements étrangers.

29. Les autres intervenants ont plutôt mis en garde contre un retour au statu quo, notamment contre la marchandisation du développement par la réduction des risques associés aux projets. Un intervenant a souligné que les mesures de réduction des risques qu'adoptaient les États pour attirer les investissements en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable pouvaient vite devenir une bombe à retardement. En accordant des

garanties de trésorerie aux investisseurs, les États assumaient tous les risques associés aux projets, tandis que tous les profits revenaient aux investisseurs.

30. Un intervenant a déclaré que les ressources budgétaires étaient particulièrement nécessaires pour couvrir les risques liés à la demande et les risques politiques, tandis que les banques centrales des pays en développement devaient assumer les risques de liquidité associés aux obligations et les risques de change. Il a ajouté que les partenariats public-privé pouvaient entraîner des coûts budgétaires importants et récurrents, citant à cet égard les exemples du Ghana, du Nigéria et du Sénégal. Les pays en développement devaient plutôt adopter des politiques destinées à mettre fin aux partenariats inéquitables et à réglementer le secteur financier. Les États des pays en développement ne devaient pas jouer un rôle de réduction des risques, mais plutôt un rôle développementiste, en investissant leurs ressources limitées dans la transition vers une économie verte.

31. Un autre intervenant est allé plus loin en affirmant qu'un retour au statu quo serait préjudiciable. L'une des importantes leçons à tirer de la crise était que, en cas de pandémie, il ne pouvait y avoir de retour à la prospérité économique tant que ladite pandémie n'était pas sous contrôle. Ce constat appelait une coopération internationale sans précédent dans le domaine de la santé publique, la réorganisation du système de santé de la plupart des pays et la mobilisation des ressources financières nécessaires. Il était même possible que voie le jour un nouveau mode de développement centré sur la santé, l'éducation et la culture.

32. Un autre intervenant a estimé qu'un financement public international était nécessaire et pouvait jouer un rôle de contrepoids face au court-termisme des flux de capitaux privés. Un tel financement supposait un recentrage des politiques publiques sur la sécurité sanitaire, une réévaluation de la frontière entre les compétences nationales et la coopération internationale, ainsi qu'une réduction des asymétries structurelles entre les pays développés et les pays en développement.

33. Pendant la discussion, le représentant d'une délégation a fait remarquer que les mesures coercitives unilatérales limitaient encore plus les possibilités de financement des pays en développement, tandis que celui d'une autre délégation a soulevé la question de l'actualisation du Programme d'action d'Addis-Abeba au lendemain de la crise de la COVID-19. Les représentants d'autres délégations se sont interrogés sur la direction que prendraient à l'avenir les efforts de réforme de l'architecture financière internationale et sur les avantages et les inconvénients des partenariats public-privé.

La lutte contre les inégalités structurelles aux fins du financement du développement : vers un commerce et une production favorables au développement

34. Pendant la réunion-débat, un intervenant a déclaré qu'au cours des dernières décennies, le travail avait été supplanté progressivement dans le rapport de forces par des capitaux mobiles et apatrides sous l'effet de facteurs structurels et politiques. La part du travail dans le revenu national de la plupart des pays avait diminué et les inégalités de revenu et de patrimoine s'étaient accentuées dans une grande partie du monde. L'animateur a fait valoir que la crise de la COVID-19 avait elle-même élargi cette fracture, creusé les inégalités à plusieurs égards et révélé la fragilité de la structure de production mondiale.

35. Le même intervenant a ajouté que l'accroissement constant des inégalités était principalement dû à la multiplication des accords commerciaux à partir des années 1990, à l'immense choc qu'avait connu l'offre mondiale de main-d'œuvre lorsque la Chine avait rejoint le système de production mondial, à l'effondrement du bloc socialiste et à la déréglementation généralisée des marchés du travail, des produits et des services, ainsi que des marchés financiers, au niveau tant national que mondial. Pour se relever, les pays devaient adopter des politiques spécialement destinées à accroître les revenus et la consommation, comme la Chine l'avait fait avec succès depuis le début des années 2000, parvenant à élever le niveau de vie de sa population et à stimuler la demande intérieure. L'augmentation spectaculaire des salaires en Chine avait permis à des pays comme le Viet Nam et le Mexique de revaloriser eux aussi les salaires sans sacrifier leur compétitivité. Les politiques commerciales étaient importantes, car elles pouvaient élargir ou au contraire restreindre la marge d'action des pays. C'est pourquoi l'Organisation mondiale du commerce et les autres organisations multilatérales compétentes dans les domaines du commerce et du

financement devaient prendre des mesures pour lutter contre la progression préjudiciable et dangereuse des inégalités, mettre en avant des politiques propres à accroître les revenus des travailleurs et la part du travail dans le revenu national, promouvoir le plein emploi et faire une plus grande place à des politiques favorables aux travailleurs. La CNUCED pouvait jouer un rôle important dans la promotion de telles politiques.

36. Un autre intervenant a fait remarquer que différents types d'inégalités mettaient en danger la protection sociale et le développement. Il s'agissait principalement des inégalités en matière d'éducation, d'accès à des emplois de qualité et donc aux revenus, et d'accès à diverses ressources (crédit, terres, programmes publics, etc.). De multiples formes d'inégalités horizontales, fondées sur le genre, l'ethnicité, la race et parfois la religion, avaient créé un système de castes, qui ne pouvait être défait qu'au moyen de politiques industrielles et d'investissements dans les infrastructures tant physiques (eau salubre, assainissement, électricité, etc.) que sociales (éducation, garderies, etc.). De telles politiques devaient être vues comme des vecteurs d'accroissement de la productivité à long terme et leur efficacité devait être évaluée sur une longue période. Il avait été démontré que l'inaction face aux inégalités avait des effets néfastes sur la croissance.

37. Un autre intervenant a déclaré qu'une gestion dynamique des marchés intérieurs de la dette pouvait contribuer à réduire les inégalités structurelles. Après avoir ramené la dette souveraine à un niveau tolérable et stabilisé le marché intérieur du pays, le Gouvernement argentin s'employait à renforcer l'inclusion financière tout en préparant le terrain à l'introduction d'un nouveau modèle de financement durable. L'accès aux services financiers demeurait très inégal en fonction de l'appartenance sociale, de la localisation et du genre, et la pandémie ne faisait qu'accentuer le problème. L'Argentine avait adopté une stratégie nationale d'inclusion financière et mis en place une table ronde technique sur le financement durable, dont les participants s'employaient à définir les modifications à apporter à la réglementation et les politiques à adopter pour favoriser le développement durable.

38. Au cours du débat, un intervenant a estimé qu'une augmentation obligatoire des salaires pouvait stimuler la productivité en incitant les entreprises à investir dans certains équipements et à repenser leur organisation pour accroître la productivité des travailleurs et ainsi garantir la rentabilité de leurs activités. D'autres intervenants et l'animateur ont fait des propositions de mesures que les gouvernements pouvaient prendre pour faire respecter le salaire minimum, comme l'élaboration de politiques industrielles ou le renforcement de leur influence par un durcissement de la réglementation financière, qui viserait à garantir que les banques soutiennent les groupes marginalisés et leurs entreprises. Ils ont souligné l'importance de l'action multilatérale dans la lutte contre les inégalités, ainsi que celle de la coopération régionale et de la coopération Sud-Sud, grâce auxquelles les pays en développement pouvaient accroître leur pouvoir de négociation face aux grandes entreprises multinationales.

39. En guise de conclusion, la plupart des intervenants ont relevé un point positif, soulignant que la pandémie avait créé les conditions d'une remise en question de certaines des forces à l'origine des inégalités, tandis que des forces structurelles poussaient dans le sens d'une plus grande égalité. Selon eux, l'augmentation des salaires pouvait stimuler la productivité et faire émerger un cercle vertueux de hausse de la demande effective sans perte de compétitivité ni disparition d'emplois. Elle pouvait également ouvrir la voie à un rééquilibrage des accords commerciaux, qui permettrait d'améliorer plus sensiblement le bien-être de la population.

Le financement du développement : vers un système monétaire et financier international favorable au développement

40. Au cours du débat, les quatre intervenants ont abordé un certain nombre de questions, estimant qu'en l'état, le système monétaire et financier international entravait aussi bien les pays développés que les pays en développement. La faiblesse de la demande globale, qui avait freiné la reprise économique depuis la crise financière mondiale de 2008/09, était due à un système financier déconnecté de l'économie productive, sur lequel le système politique actuel n'avait plus d'emprise. Au moment où était survenue la pandémie de COVID-19, le secteur financier ne permettait déjà plus de convertir le surplus de liquidités en investissements productifs à long terme et les salaires étaient toujours trop bas pour faire

croître la demande globale. Pour échapper au piège à liquidité structurel dans lequel il se trouvait, le monde devait enrayer la baisse persistante de la part des revenus du travail par rapport à celle des revenus du capital, en particulier pour les 50 % les plus pauvres, et accroître les investissements à long terme, en particulier les investissements verts. Les intervenants ont fait observer à quel point il était paradoxal que les banques centrales des pays émetteurs de monnaies de réserve soient en mesure de créer des milliers de milliards de dollars de liquidités destinées à une utilisation à court terme ou à l'enrichissement de grandes entreprises, mais ne puissent pas effectuer des investissements productifs.

41. Les intervenants ont également déclaré que l'architecture actuelle de la dette internationale ne servait pas adéquatement les pays en développement et devait être réformée d'urgence. Les gouvernements de ces pays déployaient tous leurs outils monétaires et budgétaires pour remédier aux retombées de la pandémie, qui avait déclenché de multiples crises de par le monde, et n'avaient plus guère de marge d'action. Face à un endettement préoccupant et à une charge de la dette sans précédent, nombre d'entre eux craignaient de devoir faire face à des crises systémiques de la dette et de devoir restructurer celle-ci dans les années à venir. L'absence de mécanisme de règlement de la dette ne faisait qu'accentuer le problème. Les mesures d'allègement de la dette avaient principalement consisté en des moratoires instaurés dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette du G20, mais il ne s'agissait pas d'un véritable allègement. De plus, de nombreux pays en développement auxquels l'Initiative s'adressait avaient choisi de ne pas y participer de peur que leur note souveraine soit revue à la baisse.

42. Un intervenant et le représentant d'une délégation ont souligné l'énorme pouvoir que les agences de notation avaient sur le système financier international, dans lequel elles étaient à la fois juge et partie. Des problèmes bien connus, tels que la situation d'oligopole, les conflits d'intérêts, le manque de transparence et l'absence de responsabilité, pouvaient être réglés par la création d'une agence de notation publique, qui formulerait des avis indépendants et publics sur la solvabilité des emprunteurs souverains et des banques régionales et multilatérales de développement.

43. Le représentant d'une délégation a fait remarquer que la déréglementation du secteur financier rendait les pays pauvres plus vulnérables et déclaré que le monde du Sud devait être justement représenté dans les organismes normatifs et financiers internationaux. Les intervenants ont suggéré d'autres réformes, notamment une hausse sensible du financement des banques de développement et des institutions multilatérales telles que le Fonds monétaire international, ainsi que la création, sur le modèle du plan Marshall, d'un fonds mondial de relance après la pandémie, qui serait financé par les liquidités des banques centrales. Les ressources ainsi dégagées seraient fournies à des partenaires sous la forme d'actifs ou de prêts à long terme.

44. Une intervenante a suggéré que des mesures d'assouplissement quantitatif soient mises en place pour financer une hausse du salaire minimum, et que ces mesures soient prises de concert par un grand nombre de pays (ceux du G20, par exemple) pour éviter les stratégies du « chacun pour soi ». Elle a aussi proposé la création d'un nouveau système commercial mondial, dans lequel les pays dont la balance commerciale était déséquilibrée paieraient une amende, qui servirait à financer le développement du monde du Sud, et les flux de capitaux feraient l'objet d'un prélèvement. Le représentant d'une délégation s'est interrogé sur les moyens de stimuler la demande globale. Les intervenants ont débattu de l'importance qu'il y aurait à persuader les poids lourds de l'économie qu'il était dans leur intérêt de relancer la demande globale à l'échelle mondiale.

45. Les intervenants se sont dits favorables au lancement d'une campagne de sensibilisation aux effets positifs de l'augmentation des salaires, de l'accroissement de la demande globale, ainsi que du transfert des excédents de capitaux et des excédents commerciaux vers les pays déficitaires.

Vers un système multilatéral plus cohérent et plus homogène : propositions de politiques prioritaires

46. Au cours du débat, les quatre intervenants ont mis en avant des propositions destinées à rendre le système multilatéral plus cohérent et plus homogène pour aider les pays en développement à surmonter la crise sanitaire, économique et sociale d'une manière plus respectueuse de l'environnement et plus inclusive, qui soit en phase avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

47. En sa qualité de Président du Conseil économique et social, un intervenant a proposé un plan en plusieurs points, qui prévoyait des mesures à court et à long terme pour lutter contre la crise en cours et les problèmes systémiques de longue date. À court terme, il s'agissait de redoubler d'efforts pour fournir d'importantes liquidités supplémentaires aux pays en développement, de soutenir pleinement le Mécanisme pour un accès mondial aux vaccins (Mécanisme COVAX), de combler le déficit de financement de celui-ci, à savoir 20 milliards de dollars environ, de demander au Fonds monétaire international d'utiliser ses facilités de prêt pour élargir la marge d'action budgétaire des pays en développement plutôt que de la restreindre, et d'étendre l'Initiative de suspension du service de la dette du G20 aux pays à revenu intermédiaire et aux petits États insulaires en développement touchés par la crise. L'intervenant a insisté sur l'importance de la participation de créanciers privés à l'Initiative de suspension du service de la dette grâce à un resserrement de la collaboration avec les principales agences de notation. Si la mobilisation des ressources nationales des pays en développement pouvait jouer un rôle essentiel dans le renforcement des marchés de capitaux nationaux, les pays avancés avaient eux aussi un rôle central à jouer, à savoir faciliter l'utilisation plus large et la réaffectation des droits de tirage spéciaux, recapitaliser les banques multilatérales de développement et respecter l'engagement pris de financer la lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement à hauteur de 100 milliards de dollars par an. À moyen terme, il s'agissait de créer une nouvelle architecture de financement, qui comprendrait les éléments suivants : a) des lignes directrices internationales et des mécanismes institutionnels pour le règlement des crises de la dette souveraine en dehors du Cadre commun pour les traitements de dette du G20 ; b) une fiscalité internationale juste, notamment en ce qui concerne l'imposition de l'économie numérique, l'un des objectifs principaux étant de lutter systématiquement contre la sortie illicite de capitaux des pays en développement ; c) l'annulation des accords d'investissement bilatéraux et régionaux inéquitables et la suppression des procédures d'arbitrage partiales dans le contexte du règlement des différends relatifs aux investissements ; d) l'utilisation plus efficace des plateformes d'investissement qu'offraient la Banque mondiale et le G20, la création d'un mécanisme d'investissement public-privé sous les auspices de l'ONU, et la mise à profit des bureaux de pays et du pouvoir de mobilisation de l'ONU en vue de faciliter les investissements en faveur d'infrastructures durables dans les pays en développement ; e) la mise en place d'un système commercial multilatéral plus axé sur le développement et expressément aligné sur les objectifs de développement durable.

48. Les autres intervenants et l'animateur ont rappelé que les pays en développement n'avaient pas la marge d'action dont disposaient les pays développés pour adopter les mesures de stabilisation conjoncturelle dont il avait été question dans le cadre des précédentes réunions-débats. Les initiatives multilatérales lancées jusqu'à présent pour atténuer les problèmes de liquidité et de solvabilité des pays en développement étaient bienvenues, mais ne suffisaient pas à offrir à ceux-ci la marge d'action nécessaire pour faire face à la crise en cours, s'en remettre, puis promouvoir leurs objectifs de développement à long terme. Un intervenant a rappelé que des initiatives plus audacieuses avaient été adoptées au lendemain de la crise financière mondiale de 2008/09.

49. Les intervenants et l'animateur ont réfléchi à différents moyens de stimuler les initiatives proposées à court et à long terme. Un intervenant a déclaré que, dans le cadre des efforts faits pour réunir des investisseurs publics et privés autour de projets de développement vitaux, il fallait accroître le pouvoir de financement du système multilatéral et prêter une plus grande attention aux questions de la qualité du financement et de l'évolution des modalités de contribution au système multilatéral de manière à permettre aux pays en développement de mieux se faire entendre. En outre, les banques de développement multilatérales et nationales devaient maximiser leurs synergies pour mobiliser davantage de capitaux privés

et diriger les « financements mixtes » vers les pays en développement les plus pauvres et les secteurs sociaux essentiels. Tous les intervenants se sont d'ailleurs dits préoccupés par ces financements, dont seule une petite partie avait été captée par les pays les moins avancés jusqu'à présent.

50. Un autre intervenant a souligné l'importance des récentes initiatives du G20, notamment de l'Initiative de suspension du service de la dette et du Cadre commun pour les traitements de dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, qui avait également été approuvé par le Club de Paris. Le Cadre commun pour les traitements de dette, en particulier, était important, car il définissait des lignes directrices visant à faciliter, selon une méthode au cas par cas et avec la participation de tous les créanciers, le traitement de la dette des pays qui remplissaient les conditions de participation à l'Initiative de suspension du service de la dette. Il ne prévoyait toutefois pas de mécanisme garantissant la participation du secteur privé.

51. Les intervenants sont convenus qu'un système multilatéral adapté aux besoins des pays en développement était nécessaire et pouvait être mis en place à moyen terme. Une réforme de l'architecture financière internationale s'imposait, y compris l'adoption d'une approche législative du règlement de la dette, par exemple par la création d'une autorité internationale de la dette souveraine, telle que proposée par la CNUCED. L'approche actuelle, qui était fondée sur le marché et reposait sur des clauses d'action collective, avait été relativement efficace dans le cadre des récentes opérations de restructuration de la dette, mais elle ne protégeait pas les pays en développement contre les créanciers récalcitrants. Un intervenant a souligné qu'un filet de sécurité financière mondial plus large aiderait les pays en développement à remédier à leurs problèmes de liquidités et renforcerait ainsi la résilience du système financier international.

52. Certains intervenants ont souligné la nécessité d'un système fiscal international équitable, qui permettrait d'imposer l'économie numérique, d'empêcher la répercussion de l'impôt par les entreprises multinationales, de prévenir d'autres types de flux financiers illicites et d'éliminer la concurrence fiscale. Ils sont convenus que le système commercial international devait également être restructuré pour englober les transactions en ligne et être aligné sur les objectifs de développement durable.

53. Le représentant d'une organisation de la société civile s'est interrogé sur la faisabilité politique de la mise en œuvre des initiatives évoquées. Il s'est aussi inquiété du risque de ralentissement de l'élan politique si des mesures supplémentaires n'étaient pas prises, par exemple pour appuyer l'Initiative pour le financement du développement dans le contexte de la COVID-19 et au-delà, que le Canada, la Jamaïque et l'ONU avaient lancée conjointement en mai 2020.

Séance plénière de clôture

54. Le représentant d'un groupe régional a fait observer que, faute de temps, le thème et les questions d'orientation de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement n'avaient pas été examinés à la troisième session. Il a noté que, bien que les questions d'orientation n'aient pas été examinées, le Conseil du commerce et du développement avait ensuite pris note du rapport, dans lequel figuraient ces questions. Il a fait savoir que, de l'avis de sa délégation, la procédure appropriée n'avait pas été suivie comme il convenait, et demandé qu'il soit rendu compte de ce problème dans le rapport sur la quatrième session.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

55. Conformément aux dispositions de la décision 74/544 de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée le 27 mars 2020, l'élection du Bureau de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement s'est déroulée

selon une procédure d'approbation tacite, achevée le 22 janvier 2021. À la séance plénière d'ouverture, le 25 janvier 2021, l'élection de Khalil-ur-Rahman Hashmi (Pakistan) en qualité de Président du Groupe intergouvernemental d'experts et d'Abderrahim Ait Slimane (Maroc) en qualité de Vice-Président-Rapporteur a été confirmée par le Président élu.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

56. Toujours à la séance plénière d'ouverture, le 25 janvier 2021, le Président de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts a rappelé que l'ordre du jour provisoire, tel qu'il figurait dans le document TD/B/EFD/4/1, avait été adopté selon une procédure d'approbation tacite achevée le 21 janvier 2021. Cet ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Le règlement des problèmes systémiques : renforcer la cohérence et la concordance des politiques multilatérales en matière de financement, d'investissement, de commerce et de développement.
4. Ordre du jour provisoire de la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
5. Adoption du rapport de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.

C. Ordre du jour provisoire de la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

(Point 4 de l'ordre du jour)

57. À sa séance plénière de clôture, le 27 janvier 2021, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a décidé que, compte tenu de la situation et des conséquences de la pandémie de COVID-19 pour les pays en développement, et donc pour les débats sur la meilleure façon de financer le développement, ainsi que pour les préparatifs de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le secrétariat fournirait une vue d'ensemble des propositions de thèmes et de questions d'orientation de la cinquième session, qu'il examinerait ultérieurement. Cette vue d'ensemble serait fondée sur les recommandations convenues et sur les délibérations des sessions précédentes du Groupe intergouvernemental d'experts, compte tenu de l'évolution de la situation, et figurerait en annexe du rapport sur la quatrième session (voir l'annexe I).

58. Le Président a déclaré que les coordonnateurs régionaux et les États membres étaient invités à se consulter sur les propositions pour parvenir à un accord sur le thème et les questions d'orientation de la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement. Le thème retenu serait soumis au Conseil du commerce et du développement pour approbation, de même que l'ordre du jour provisoire de la cinquième session, qui serait établi compte tenu du thème choisi.

D. Adoption du rapport de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

(Point 5 de l'ordre du jour)

59. Toujours à sa séance plénière de clôture, le 27 janvier 2021, le Groupe intergouvernemental d'experts a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur la quatrième session après la clôture de celle-ci.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

Propositions de thèmes et de questions d'orientation

<i>Proposition de thème</i>	<i>Propositions de questions d'orientation</i>	<i>Domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba^a et chapitres correspondants dans les rapports du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement</i>
Reconstruire en mieux et en plus vert : mobiliser des ressources financières en faveur du développement durable après la pandémie de COVID-19	<p>Quelles leçons peuvent être tirées de la pandémie de COVID-19 dans la perspective d'un financement stable, fiable et durable du développement ?</p> <p>Comment les instruments de financement nationaux et internationaux, publics comme privés, peuvent-ils être améliorés pour faciliter l'industrialisation verte et la transformation structurelle inclusive dans les pays en développement ?</p> <p>Quelles politiques et initiatives multilatérales sont nécessaires, en sus ou à la place des dispositifs actuels, pour résorber le déficit d'infrastructures, promouvoir l'industrialisation inclusive dans les pays en développement et favoriser le plein emploi productif tout en protégeant les écosystèmes de la planète ?</p> <p>Quelles politiques les pays peuvent-ils adopter aux niveaux national et régional pour accroître leur marge d'action industrielle et technologique, ainsi que leur capacité de financement à long terme d'une croissance inclusive et d'une transformation structurelle durable ?</p>	<p>Programme d'action d'Addis-Abeba, chapitre I, paragraphes 14 à 17, et chapitre II, domaines d'intervention A à C</p> <p>Premier rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement durable (2016), chapitre I, questions transversales 4 à 7</p>
Le commerce comme moteur du développement	<p>Quels sont, pour les pays en développement, les principaux enjeux de la création d'un système commercial multilatéral qui facilite et favorise le financement d'un développement inclusif et durable ?</p> <p>Quelles possibilités sont envisageables pour relancer et « parachever rapidement les négociations du Programme de Doha pour le développement » (Programme d'action d'Addis-Abeba, par. 83) ?</p>	<p>Programme d'action d'Addis-Abeba, chapitre II, domaine d'intervention D</p> <p>Rapports du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement durable (2016 à 2020), chapitre II, section D</p>

^a A/RES/69/313.

Proposition de thème

Propositions de questions d'orientation

	<p>Comment les pays les moins avancés et les pays en développement vulnérables peuvent-ils accroître leur participation au commerce mondial pour obtenir de meilleurs résultats en matière de développement, et comment ces pays peuvent-ils jouer un rôle plus actif dans la gouvernance commerciale ?</p> <p>Quels cadres et quelles politiques sont nécessaires pour rendre l'accès au financement du commerce plus abordable et plus effectif ?</p> <p>Comment l'objectif d'un renforcement de la cohérence et de la concordance des accords commerciaux et des accords d'investissement bilatéraux et régionaux peut-il être concilié avec l'impératif de « ne pas empêcher l'adoption de politiques et de lois allant dans le sens de l'intérêt général » (Programme d'action d'Addis-Abeba, par. 91) ?</p>	
<p>Mettre l'architecture monétaire et financière internationale au service d'un développement inclusif et durable : regarder plus loin que la pandémie de COVID-19</p>	<p>Quelles leçons peuvent être tirées de la pandémie de COVID-19 dans la perspective d'un renforcement du filet de sécurité financière mondial et d'une réduction de la vulnérabilité des pays en développement à l'égard des chocs extérieurs ?</p> <p>Quelles politiques et réformes multilatérales sont nécessaires pour améliorer l'accès des pays en développement à des apports de liquidités internationales sans condition en période de crise ?</p> <p>Quel rôle les cryptomonnaies et autres monnaies numériques peuvent-elles jouer dans le financement du développement ?</p> <p>Comment les instruments de dette publics et privés, ainsi que la coordination des acteurs associés à leur élaboration, peuvent-ils être améliorés pour accroître la viabilité à long terme de l'endettement extérieur des pays en développement tout en veillant à ce que celui-ci ne nuise pas à l'environnement ?</p> <p>Quelles autres réformes de la réglementation et de la gouvernance des marchés financiers internationaux sont nécessaires pour promouvoir la mise en place d'un système financier international propice au développement ?</p> <p>Comment la coopération internationale en matière fiscale peut-elle être resserrée pour que voie le jour un régime fiscal mondial, qui favorise un développement inclusif et durable et la mobilisation des ressources nationales ?</p>	<p>Programme d'action d'Addis-Abeba, chapitre II, domaines d'intervention A, E et F</p> <p>Rapports du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement durable (2016 à 2020), chapitre II, sections A, E et F</p>

Annexe II

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Afghanistan	Lesotho
Algérie	Liban
Angola	Malawi
Arabie saoudite	Maroc
Argentine	Maurice
Azerbaïdjan	Monténégro
Bahreïn	Mozambique
Barbade	Népal
Bolivie (État plurinational de)	Niger
Burkina Faso	Nigéria
Canada	Oman
Colombie	Pakistan
Congo	Panama
Côte d'Ivoire	Pérou
Croatie	Philippines
Cuba	Portugal
Djibouti	République arabe syrienne
Égypte	République-Unie de Tanzanie
El Salvador	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Équateur	Saint-Siège
Espagne	Slovénie
État de Palestine	Soudan
Éthiopie	Suisse
Fédération de Russie	Thaïlande
Gambie	Trinité-et-Tobago
Guatemala	Tunisie
Honduras	Turquie
Inde	Venezuela (République bolivarienne du)
Iran (République islamique d')	Viet Nam
Iraq	Zambie
Jamaïque	Zimbabwe
Kenya	
Kirghizistan	

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Banque africaine d'import-export
 Centre Sud
 Conseil de coopération des États arabes du Golfe
 Fonds commun pour les produits de base
 Organisation de coopération et de développement économiques
 Organisation de la coopération islamique
 Union européenne

3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Département des affaires économiques et sociales
 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

* Cette liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète est publiée sous la cote TD/B/EFD/4/INF.1.

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Fonds monétaire international
Organisation mondiale du commerce
Union internationale des télécommunications

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Africa 21
Consumer Unity and Trust Society International
International Network for Standardization of Higher Education Degrees
Village Suisse ONG
